

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

MSDS10131

Révision: 07.06.2014

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Date d'établissement:** 06.06.2014· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20· **Code du produit:** UGDRA-2.5 / UGDRA-0.5· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Utilisation de la substance / de la préparation:** Matières apparentées aux peintures· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur / Fournisseur:**

Carross

Téléphone: 01.60.27.20.19

Téléfax: 01.83.64.85.94

· **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** contact@carross.eu· **Service chargé des renseignements:** contact@carross.eu· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 01.60.27.20.19

*

SECTION2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xn; Nocif

R20: Nocif par inhalation.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R10-66-67: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

A des effets narcotisants.

· **Système de classification:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Nom du produit: VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate d'hexaméthylène , homopolymère
Acétate de n-butyle
isocyanate de p-toluenesulfonyl
diisocyanate d'hexaméthylène

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
· **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
· **2.3 Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

*

SECTION3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2	diisocyanate d'hexaméthylène , homopolymère Xi R43 Skin Sens. 1, H317	50 - 100%
-----------------------------------	---	-----------

(suite page 3)

Nom du produit: VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20

(suite de la page 2)

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1	Acétate de n-butyle R10-66-67 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	25 - 50%
CAS: 4083-64-1 EINECS: 223-810-8 Numéro index: 615-012-00-7	isocyanate de p-toluenesulfonyl ⚠ Xi R36/37/38; ⚠ Xn R42 R14 ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≤ 2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **Après contact avec les yeux:**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Oxydes nitriques (NOx)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Peut former des mélanges explosifs vapeur-air.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

Nom du produit: VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20

(suite de la page 3)

- Tenir les sources d'incendie éloignées.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.
 - **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail
N'employer que dans des secteurs bien aérés
Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter une charge électrostatique.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.
Respecter les consignes pour le stockage de liquides inflammables.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Respecter les réglementations de stockage de liquide inflammables.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-86-4 Acétate de n-butyle

VME (France)	Valeur momentané: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
--------------	---

(suite page 5)

FR

Nom du produit: VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20

(suite de la page 4)

· **Indications complémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Si toutes les limites de lieu de travail sont observées et la bonne ventilation est garantie, aucune précaution spéciale nécessaire.

· **Protection des mains :**

Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme: liquide

Couleur: incolore

· **Odeur:** caractéristique

· **Seuil olfactif:** non déterminé

· **valeur du pH:** non applicable

· **Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: non déterminé

· **Point d'éclair:** >23 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** non applicable

· **Température d'inflammation:** 370 °C

· **Température de décomposition:** non déterminé

(suite page 6)

FR

Nom du produit: VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20

(suite de la page 5)

· Auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité: inférieure: supérieure: · Propriétés comburantes	2,1 Vol % 11,5 Vol % néant
· Pression de vapeur:	non déterminé
· Densité à 20 °C: · Densité relative, à 20 °C · Densité de vapeur (AIR = 1): · Vitesse d'évaporation.	~ 1 g/cm ³ ~ 1 g/cm ³ (H ₂ O = 1) non déterminé non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	non déterminé
· Viscosité : dynamique : cinématique à 20 °C: · 9.2 Autres informations	non déterminé < 40 s (ISO 6 mm) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** consulter 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:**
Évitez coups, frictions, frottement, chaleur, étincelles et charges électrostatiques.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges vapeur - air inflammables.
Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agents puissants d'oxydation
Alcalis
Amines
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes nitriques (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène , homopolymère		
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Nom du produit: VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20

(suite de la page 6)

123-86-4 Acétate de n-butyle		
Oral	LD50	13100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	14100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 21 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irritation faible
- **des yeux :** Irritation faible
- **Toxicité subaiguë à chronique :** pas classé
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.
Sensibilisant
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Toxicité par administration répétée** pas classé
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
EC50	959 mg/l (pseudomonas putida) (EC10)
EC50/24 h	72,8 mg/l (daphnia magna)
IC50/72 h	674,7 mg/l (algae (Scenedesmus subspicatus))
LC50/96 h	62 mg/l (leuciscus idus)
	100 mg/l (lepomis macrochirus)
	18 mg/l (tête de boule (Pimephales promelas))
NOEC/21 d	23 mg/l (daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 2 (Auto-Classification): polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Nom du produit: **VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20**

(suite de la page 7)

* **SECTION 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 No UN	UN1263
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX
· ADR	PEINTURES, Dispositions spéciales 640E
· IMDG, IATA	PAINT RELATED MATERIAL
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· 14.4 Grouped'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin:	NON
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· No EMS:	F-E, S-E
· 14.7 Transport vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport	Expédition postale interdite ou restreinte. Respectez les réglementations spéciales de la poste.
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ):	5L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels:	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, Dispositions spéciales 640E, 3, III

FR

(suite page 9)

Nom du produit: VOC Durcisseur Ultra Rapide 15/20

(suite de la page 8)

*

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident:**
Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Auto-Classification) : polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

Téléphone: 01.60.27.20.19

Téléfax: 01.83.64.85.94

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**